



Ambassade Régionale des Confréries des
Produits du Terroir et du Goût Région Pays de Loire

CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Ambassade Régionale des Confréries des Produits du Terroir et du Goût des Pays de Loire se tiendra le

LUNDI 16 AVRIL 2018 au siège du CREDIT AGRICOLE ANJOU-MAINE
18, Boulevard Lucien Daniel à LAVAL.

PROGRAMME :

9H15	Accueil des Confréries (café, viennoiseries)
9H45	Mise en Tenue et photo de groupe
10H00	Ouverture de l'Assemblée Générale
11H00	Intervention de Monsieur Jacques CHEVILLARD du Crédit Agricole
11H45	Départ pour la Halte Fluviale
12H15	Embarquement sur le bateau « Vallis Guidonis » pour le déjeuner croisière.
16H00	Départ pour la visite de LAVAL Touristique en petit train. (maxi 50 personnes)
17H15	Pot de l'amitié

ORDRE DU JOUR :

Assemblée Générale Ordinaire

Rapport moral
Rapport d'Activités 2017
Rapport Financier 2017
Montant des Cotisations 2018 et 2019
Questions Diverses

Les délégués des Confréries auprès de l'Ambassade, sont priés de faire suivre l'invitation aux membres de leur Confrérie.

Vous trouverez ci-dessous le menu du repas (prix **45,00 euros**) et ci-joint le coupon réponse pour les réservations à renvoyer accompagné du règlement pour le **SAMEDI 7 Avril 2017 au plus tard** au Trésorier de l'Ambassade :

Monsieur Henri-Pierre GAUTIER
32 Avenue de l'Europe
49410 SAINT FLORENT LE VIEIL
Téléphone : 06.86.97.03.25

Repas servi sur le bateau

MENU

Cocktail d'accueil

Mise en bouche

Fraîcheur terre et mer, dentelle de boulangère

Gourmandise de porc BBC, gratin aux parfums des sous bois

Bouquet maraîcher

Son fromage

Douceur fruits rouges, mascarpone

Café

Vins du Val de Loire

Eau de source

Nous confirmons aux Confréries que leurs adhésions doivent être réglées avant l'Assemblée Générale, faute de quoi elles ne pourront voter lors de cette assemblée.

Le Président et les membres du Conseil d'Administration, souhaitent une représentation nombreuse des membres des Confréries à cette journée

Le Président

Jean RUAULT